

POUR LE MONDE AGRICOLE, COMMENT CONSTRUIRE LE MONDE D'APRÈS ?

LA VISION ÉTAPE PAR ÉTAPE
DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

La crise sanitaire actuelle révèle à la population le rôle crucial des paysan-ne-s pour l'approvisionnement alimentaire. Sans paysan-ne-s, c'est le besoin essentiel de se nourrir qui est mis à mal. Les longues chaînes mondialisées et segmentées présentent des limites sérieuses sur tous les plans. Cette situation plaide pour une confiance accrue dans des systèmes alimentaires relocalisés, notamment concernant l'autonomie des villes, aujourd'hui extrêmement réduite. Mais cette relocalisation ne se fera pas sans des politiques publiques de protection économique et sociale des paysan-ne-s.

La Confédération paysanne se réjouit du constat diffusé dans la population durant la crise que le métier de paysan est **d'utilité publique**. C'est aussi un métier d'avenir à la croisée de l'urgence sociale, comme producteur d'alimentation, besoin primaire de la population, et de l'urgence écologique, comme gestionnaire majeur des écosystèmes de la planète. Le rôle des paysan-ne-s est à ce titre au cœur des bifurcations qui s'offrent à nos sociétés humaines.

L'amélioration des droits des autres travailleurs-euses est aussi cruciale pour réussir le changement du modèle agricole et alimentaire, et de façon générale un nouveau projet de société émancipateur. Les autres métiers d'utilité publique ont aussi besoin d'être reconnus et revalorisés dans la santé, l'éducation, les transports, l'alimentation.

Revalorisons les métiers d'utilité publique !

Trois axes interdépendants permettront d'amorcer et de réussir la transition du modèle agricole et alimentaire : Protéger, installer, socialiser.

PROTÉGER

POUR UNE VRAIE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

UNE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE POUR TOUS LES PEUPLES

La souveraineté alimentaire désigne le droit des populations, de leurs États ou Unions à définir leur politique agricole et alimentaire, sans détruire celle des pays tiers. C'est donc un concept éminemment démocratique, qui part des territoires et des initiatives locales.

La souveraineté alimentaire sera paysanne... ou ne sera pas.

Pour atteindre cette souveraineté alimentaire, **nous demandons la fin des accords de libre-échange et l'arrêt de toutes les pratiques de dumping qui encouragent le moins-disant social et écologique et empêchent toute relocalisation durable.** Le dogme du libre-échange est profondément incompatible avec la relocalisation, la diversification et la transition de nos systèmes agricoles et alimentaires.

LA RECONNAISSANCE DU TRAVAIL PAR LE REVENU

Cette crise sanitaire appelle à une **revalorisation des métiers d'utilité publique**, dont font partie les paysan-ne-s. La première reconnaissance du travail essentiel fourni par les paysan-ne-s passe par un revenu digne, équitable et sécurisé. Ce droit au revenu se construit par :

- **Des outils de régulation des marchés** garantissant un maintien des prix au-dessus des coûts de production. **L'organisation commune des marchés de la PAC doit être refondée en ce sens et basée sur une politique de prévention et non de gestion des crises.**

- **Un arbitrage public des relations commerciales** pour permettre une répartition équitable et transparente de la valeur ajoutée dans les filières alimentaires et une couverture obligatoire des coûts de revient des paysan-ne-s.



DES OUTILS DE PROTECTION ÉCONOMIQUE POUR LA RELOCALISATION

«Protéger» est un préalable à la relocalisation. Des outils de protection économique sont nécessaires pour permettre aux pouvoirs publics et acteurs économiques locaux de développer une économie relocalisée.

Les tribunaux d'arbitrage favorables aux investisseurs privés, inclus dans les accords de libre-échange approfondis, doivent être démantelés définitivement. Ils sont une grave atteinte à la démocratie et empêchent toute politique publique ambitieuse dans le sens de l'intérêt général.

Une réglementation stricte doit combattre l'impunité des multinationales, la dérégulation et spéculation bancaire et financière, les oligopoles, comme celui de la grande distribution, pour permettre le développement des circuits locaux, des commerces de proximité, l'installation, l'autonomie et la souveraineté technologique des paysan-ne-s.

Le marché unique de l'Union européenne doit être repensé, **en instaurant des prix minimums d'entrée en expérimentant sur les fruits et légumes.** Ce prix minimum d'entrée sera fixé au niveau du coût de revient du pays. Cela permet la neutralisation des concurrences déloyales permises par un moins-disant social et écologique, tout en laissant la porte ouverte à une harmonisation vers le haut des conditions sociales et environnementales dans les pays exportateurs.

Des clauses de localité doivent pouvoir être intégrées dans les marchés publics, pour privilégier l'approvisionnement local contre le libre commerce.

UNE PLANIFICATION SUR LE PLAN SOCIAL, SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTAL

Ces outils de protection permettent aux politiques publiques de soutenir et d'accompagner financièrement les paysan-ne-s dans la transition sociale et écologique. Protégée des fluctuations des marchés et des importations déloyales, une véritable politique **d'affranchissement des pesticides et engrais de synthèse** pourra aboutir avec succès. Cette politique permettra de protéger en premier lieu la santé des paysan-ne-s et la santé environnementale.

Les droits des travailleurs et travailleuses doivent aussi être renforcés et contrôlés. **Une conditionnalité des aides PAC doit permettre de les protéger,** pour qu'ils aient des conditions de travail dignes et les mêmes droits que ceux du pays d'accueil en supprimant le dumping social du travail détaché.

Protéger économiquement permet ensuite des planifications pour des changements systémiques forts pour répondre à l'urgence sociale et écologique : reterritorialisation de l'élevage, relocalisation de l'approvisionnement de la restauration collective, réponse concertée aux besoins alimentaires locaux... **Cette planification permettra ainsi le développement des protéines végétales locales et contribuera à la lutte contre le changement climatique,** notamment avec l'arrêt de la déforestation importée. La relocalisation en lien avec les besoins alimentaires locaux amènera une diversification des fermes, des territoires et de notre alimentation, impossible dans un contexte de compétition mondiale poussant à la spécialisation et à la segmentation des chaînes de production.

INSTALLER

NOUS VOULONS
1 MILLION DE PAYSAN·NE·S !

UN ACCÈS À LA TERRE SÉCURISÉ ET ÉQUITABLE

Pour sécuriser le foncier nourricier et rendre l'accès à la terre équitable, **une loi foncière est indispensable pour lutter contre l'accaparement des terres à des fins d'artificialisation ou d'agrandissement.**

L'arrêt des grands projets d'investissement inutiles, le renforcement du contrôle des structures, la transparence des montages sociétaires, l'instauration d'outils de préemption et de priorisation pour l'installation de projets paysans écologiques et sociaux sont autant de mesures urgentes.



UN ACCOMPAGNEMENT À L'INSTALLATION-TRANSMISSION

Un paysan sur deux partira à la retraite dans les 10 ans. La courbe est clairement à la baisse continue du nombre de paysan·ne·s depuis plus de 50 ans.

Pourtant l'agriculture suscite l'intérêt d'un nombre croissant de personnes, mais ces dernières ne rencontrent pas l'accompagnement nécessaire entre leur première prise de contact avec le monde agricole et la concrétisation de leur projet. Nous appelons « émergence » cette période cruciale qui précède le parcours à l'installation, c'est le principal angle mort des politiques à l'installation actuellement.

La tâche est donc de grande ampleur. **Tous les moyens doivent être mis à l'émergence des projets, à l'accueil des porteurs de projet non issus du monde agricole et à l'accompagnement des projets agricoles jusqu'à leur concrétisation.**

Les associations de développement agricole comme les ADEAR et autres organisations d'INPACT doivent être soutenues.

Les projets innovants doivent être aussi accompagnés. La formation doit aussi se poursuivre lors de la phase post-installation, grâce aussi aux échanges entre paysan·ne·s.

Des Assises de la Transmission doivent permettre de déboucher sur des outils concrets facilitant la transmission des fermes pour l'installation, y compris des outils d'incitation à la division des grandes structures, pour cesser tout départ de terres supplémentaires à l'agrandissement.

UN SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT-FORMATION RENOVÉ

La consolidation du budget et la refonte des programmes de l'enseignement agricole sont une priorité pour réussir ce plan d'installation massive de paysan-ne-s, en collaboration avec les enseignant-e-s des établissements agricoles.

DES POLITIQUES PUBLIQUES FAVORABLES À L'EMPLOI

Pour privilégier l'installation, il faut passer d'une logique d'aide à la surface à une logique d'aide à l'actif dans la PAC. Le plafonnement des aides PAC et autres aides publiques doit aussi contrer la tendance à l'agrandissement des structures et à la captation d'aides publiques au détriment de l'emploi et de la vie des territoires.

Les aides à l'installation doivent aussi être ouvertes aux récent-e-s installé-e-s sans limite d'âge à 40 ans. L'afflux de personnes en reconversion professionnelle doit être accueilli favorablement.

Les projets alimentaires territoriaux doivent être obligatoires, munis d'une gouvernance locale démocratique et d'un budget conséquent. Le renforcement des PAT permettra d'investir dans des outils de proximité : abattoirs, légumeries, commerces, plateformes logistiques... La création de filières relocalisées sera positive en termes d'emplois et redensifiera le tissu d'activités à tous les maillons de la filière, y compris à la distribution.



SOCIALISER

POUR UNE VRAIE COHÉRENCE ENTRE AGRICULTURE,
ALIMENTATION ET ENVIRONNEMENT

UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION

Mettre fin à la précarité alimentaire en France doit être la prochaine grande avancée sociale de notre société. Pour cela, **la création d'une branche Alimentation dans la sécurité sociale doit être explorée au plus vite**. Ce projet démocratique doit se mener avec une gouvernance telle que pensée en 1945 : universalité de l'accès, conventionnement des professionnels réalisé par des caisses gérées démocratiquement, et alimentées par des cotisations sur la valeur ajoutée.

Cette sécurité sociale de l'alimentation est un formidable levier pour une transformation du système de l'alimentation (production, transformation, distribution, consommation) vers une démocratie alimentaire, basée sur les besoins alimentaires locaux



UNE POLITIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE ET UNE GOUVERNANCE ÉLARGIE AUX CITOYEN-NE-S

La PAC doit relier agriculture et alimentation et devenir une politique agricole et alimentaire commune. Grâce à ce budget conséquent, la PAAC sera un levier complémentaire à l'échelle européenne pour la transition de nos systèmes agricoles et alimentaires.

L'agriculture et l'alimentation ne sont pas des domaines réservés aux syndicats agricoles et aux acteurs de l'agrobusiness. Le devenir agricole et alimentaire appartient aussi aux citoyen-ne-s.

Pour cela, **la gouvernance des instances agricoles et alimentaires (Chambres d'Agriculture, CDOA, SAFER...) doit être revue pour plus de pluralisme, de transparence et d'ouverture à la société civile**. L'intégration des citoyen-ne-s doit être effective, significative et permettre une réorientation des modèles agricoles et alimentaires qui répondent aux défis actuels d'urgence sociale et écologique.



DES TERRITOIRES RURAUX DYNAMIQUES

Le projet agricole et alimentaire de la Confédération paysanne s'inscrit dans un projet de société plus large qui donne une véritable impulsion aux territoires ruraux.

Cette reconnaissance du rôle central de la ruralité dans l'aménagement des territoires passe par le développement des services publics de proximité (éducation, santé...), des commerces de proximité et d'un réseau fonctionnel de télécommunications.

Pour un plan d'installation massive, c'est en effet l'ensemble du développement territorial qui est à revoir. **La décentralisation des activités et le rééquilibrage économique entre territoires**, en lien avec des infrastructures de transport repensées, sont nécessaires pour redynamiser les campagnes.

Un modèle de transport décentralisé et public devra permettre de limiter la dépendance à la voiture individuelle et l'isolement par un réseau de lignes ferroviaires régionales actives, de transports en commun gratuits et efficaces et de développement de zones cyclables protégées et fonctionnelles.

L'attractivité du milieu rural passe par des investissements importants dans des pôles d'activité en milieu rural, au-delà de l'activité agricole, dans une offre en logements de qualité, dans la jeunesse et la culture.

Le soutien aux activités associatives, sportives et culturelles doit irriguer les campagnes pour en faire de véritables lieux de vie et non des dortoirs périurbains, des déserts ou des musées naturels pour résidences secondaires.

UNE TRANSITION AGRICOLE RÉPONDANT AUX ENJEUX DE SOCIÉTÉ

La PAC sera aussi un levier financier majeur pour développer des soutiens à la transition écologique et sociale de l'agriculture et de l'alimentation. **Les soins par les plantes aux animaux et aux végétaux doivent être encouragés, soutenus et débloqués réglementairement sur la base des savoir-faire paysans.** Le dialogue entretenu entre paysan·ne·s et citoyen·ne·s favorisera l'intégration des enjeux écologiques, de climat, de santé, d'installation et de relocalisation sur les territoires.

PROTÉGER, INSTALLER, SOCIALISER

CONSTRUIRE LE MONDE D'APRÈS !

PROTÉGER

■ **Rejet de tous les accords de libre-échange**, avec notamment la non-ratification du CETA et de l'accord UE-Mexique.

■ **Loi pour la sécurisation du revenu paysan** : arbitrage public des relations commerciales, dispositif concret pour un approvisionnement local et rémunérateur en restauration collective.

■ **Réforme de la PAC** : régulation des marchés, plafonnement, aides à l'actif, conditionnalité sociale, plan protéines, aides aux nouveaux installés sans limite d'âge, aides à la transition écologique et sociale.

INSTALLER

■ **Assises de la Transmission.**

■ **Loi foncière.**

■ **PLF (projet de loi de finances) rectificatif 2020 et PLF 2021** : revalorisation immédiate des métiers d'utilité publique (santé, éducation...), du SMIC, des retraites agricoles, fiscalité incitative à l'emploi, création de moyens pour les PAT (outils pour des filières territorialisées, abattoirs, légumeries, etc. et circuits de proximité), moyens pour l'approvisionnement local de la restauration collective publique, moyens à l'émergence de projets agricoles (soutiens aux structures accompagnantes & espaces-tests & formation), renforcement du budget de l'enseignement agricole...

■ **Focus sur le budget du « plan de relance » à diriger vers l'économie de proximité** : soutien et développement des services publics et commerces de proximité, développement équilibré des territoires avec un rééquilibrage des investissements vers les zones « périphériques » : zones rurales, quartiers populaires/banlieues... et non dirigés aux multinationales, au secteur bancaire et financier, à la grande distribution, au commerce en ligne, à l'agriculture de précision et aux activités engendrant de la déforestation importée

SOCIALISER

■ **Lancement rapide d'expérimentations territoriales** pour la mise en place de la sécurité sociale de l'alimentation.

■ **Réglementation pour l'instauration effective du pluralisme syndical** (attribution proportionnelle des sièges en Chambre Agriculture) **et l'ouverture large à la société civile dans les instances agricoles et alimentaires.**

■ **Déblocage réglementaire** pour les soins alternatifs aux plantes et aux animaux.

■ **Développement d'une politique de ruralité dynamique** : investissements dans l'éducation, la culture, la jeunesse, le logement de qualité et les transports en commun et écologiques.